

PLAN DE GESTION DES POISSONS MIGRATEURS - PLAGEPOMI 2014-2019

Etat des lieux, orientations et dispositions

Projet présenté au CLE et EPTB – juin 2013

REMARQUES de J-P PESTIE*

adressées au Président de la CLE du SAGE Cher aval

**Jean-Pierre PESTIE est délégué au collège des élus de la CLE du SAGE Cher aval et Président de l'Association pour le développement de la vallée du Cher et territoires limitrophes.*

1. Introduction.

La consultation organisée par la DREAL Pays de Loire est importante. Elle permet de vérifier l'adéquation du projet PLAGEPOMI 2014-2019 à chacun des territoires des SAGE(s) situés dans le bassin versant de la Loire. Mes remarques portent précisément sur les problèmes que nous aurions à traduire certaines mesures et recommandations du Plan Migrateurs dans l'élaboration des SAGE(s) Cher aval et Cher amont.

Pour une meilleure compréhension, les remarques et recommandations ont été classées en trois catégories :

- Celles se rapportant au Cher canalisé, partie du Cher aval spécifique par la présence de plusieurs barrages transversaux
- Celles se rapportant à l'ensemble du Cher
- Celles, plus générales, se rapportant à la qualité de l'eau.

2. Cher canalisé.

Le Cher canalisé, rendu navigable en 1840, se caractérisait par une succession de 15 barrages à aiguilles de faible hauteur (1,2 à 1,4 m) et distants l'un de l'autre de 4 km. Aujourd'hui, il ne comporte plus que 10 barrages à aiguilles et 2 barrages mécanisés, l'un à vanne, l'autre à clapet. Trois barrages supprimés en 2005 pour être mécanisés non pas été reconstruits.

Hors des zones où se situent de nombreux sites de reproduction et de croissance des migrateurs, le projet PLAGEPOMI prévoit une alternative à l'arasement des obstacles existants. Le Cher canalisé se trouve en dehors de ces zones. L'alternative à l'arasement des obstacles réside dans des dispositifs ou ouvrages de franchissement adaptés aux espèces cibles aux conditions suivantes :

- Leur propriétaire aura pour charge de faire le suivi et l'entretien de ces dispositifs pour en assurer une fonctionnalité pérenne
- leur gestion devra se rapprocher du fonctionnement hydrologique naturel du cours d'eau.

2.1. Régression de l'anguille.

De 1840 à 2007, les barrages étaient montés durant les périodes de flux migratoires.

Pour autant, les barrages de faible hauteur ne représentaient pas un obstacle infranchissable pour les anguilles. Elles sont en effet capables de franchir un déversoir accolé au barrage et même de contourner des obstacles par la rive. Pour preuve, il y a une trentaine d'années encore, le pêcheur amateur du Cher canalisé capturait de 50 à 100 pièces chaque année. Ces dernières années, les mêmes pêcheurs amateurs sont heureux quand ils font deux prises dans l'année. L'effacement des barrages durant la période de montaison, effectif depuis 2008, ne semble pas avoir eu d'impact sur la ressource des anguilles dans le Cher canalisé.

La ressource d'anguilles ainsi que celle de certaines espèces sédentaires (brochet et sandre notamment) se sont appauvries considérablement ces deux ou trois dernières décennies sans que la présence des barrages et leur exploitation vis-à-vis des flux migratoires ne puissent apporter la moindre explication logique. Il convient donc de rechercher dans l'appauvrissement halieutique, tel que constaté aujourd'hui, d'autres causes que la présence des barrages. La dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions de toutes natures (« l'anguille est une espèce sensible aux pollutions » comme indiqué au § 2.2.4), le prélèvement excessif des civelles, les dégâts faits par les prédateurs (silures et cormorans) sont à coup sûr d'autres causes à étudier. Trouver la cause avérée de la pression s'exerçant sur l'anguille et conduisant à sa disparition doit faire l'objet d'une disposition spécifique dans le § 4 des orientations.

L'hypothèse qui consisterait à attribuer la raréfaction de l'espèce à la présence d'obstacles de faible hauteur semble en contradiction avec les observations faites sur le Cher canalisé.

2.2. Situation des aloses et lamproies.

Durant une longue période de 167 ans, la gestion et l'exploitation des barrages n'ont pas pris en compte les flux migratoires. Ces obstacles non aménagés pour ces flux, ont rendu impossible toute remontée et toute reproduction de certaines espèces dans le Cher, telles que l'aloise et la lamproie. Pour les experts, le Cher était considéré au début du XIX siècle comme un axe majeur de reproduction pour ces espèces. Pour leur survie, aloses et lamproies ont été dans l'obligation de trouver d'autres cours d'eau plus accessibles pour se reproduire. Ce qu'elles ont fait puisque ces espèces n'ont pas disparu comme en témoignent les comptages effectués dans la Loire, la Vienne et la Creuse (pages 35 et 38).

La première orientation fondamentale du projet PLAGEPOMI est de « préserver et ne pas dégrader l'existant ». Cette orientation doit aussi s'appliquer dans la préservation d'ouvrages transversaux sur les rivières qui représentent de réelles potentialités dans le développement touristique et de très forts enjeux économiques. La navigation de plaisance sur le parcours du Cher canalisé concrétise ces potentialités de développement et ces enjeux économiques.

Il convient donc de trouver une solution d'intérêt général acceptable simultanément pour le retour du Cher comme axe de reproduction des migrateurs et pour la conservation des ouvrages à des fins de retombées économiques et d'emplois.

La solution propre à satisfaire l'intérêt général réside dans l'ajout, pour chaque barrage, d'un dispositif de franchissement approprié et de ne plus abaisser les barrages qu'en dehors de la saison estivale allant d'avril à octobre.

Deux objections sont souvent faites concernant la solution des passes à poissons :

- *L'effet cumulé des passes à poissons en série constitue un obstacle infranchissable au flux migratoire.* Cette objection trouve ses racines dans des calculs extrapolés d'expériences de franchissement sur des hauteurs sensiblement plus élevées que celles des barrages du Cher canalisé. La réelle capacité des aloses et lamproies à franchir des passes successives de faible hauteur ne peut s'évaluer qu'à partir d'une expérimentation grandeur nature. L'espacement des barrages (4 km) et le faible dénivelé des passes ne devraient conduire qu'à une très faible réduction du flux migratoire pour les deux espèces considérées.
- *La rupture de la continuité écologique, notamment vis-à-vis de la libre circulation des sédiments, nuit à la qualité de l'eau.* Il est exact que l'exploitation des barrages durant la saison estivale conduit à faire obstacle à la libre circulation des sédiments. Mais en aucun cas les barrages à aiguilles ne constituent un obstacle hermétique. Par principe, la densité des aiguilles sert à ajuster le niveau d'eau du bief en fonction du débit. Sauf période exceptionnelle, il existe des espacements entre les aiguilles qui rendent possible l'écoulement des sédiments. Signalons encore que durant les crues de printemps les barrages doivent être abaissés. Par ailleurs, hors période estivale, les barrages sont effacés et ne constituent plus d'obstacle aux sédiments. Cette période, automne et hiver, est d'autant plus propice à l'écoulement des sédiments, qu'en général, les débits du Cher sont les plus élevés.

Le taux d'étagement élevé (60 à 80%) quand les barrages sont relevés témoigne d'une faible continuité écologique. Pour autant, les retenues d'eau successives n'ont pas tous les inconvénients signalés dans le projet PLAGEPOMI (page 63, §3.4.1). Ils offrent aussi des avantages appréciables. L'augmentation des volumes d'eau, permet de limiter l'élévation de la température de l'eau en été (contrairement à l'échauffement mentionné au §3.4.1 page63) et d'échapper aux étiages sévères. L'été 2013 illustre parfaitement le propos. Les barrages endommagés par des pluies intenses du 14 octobre 2012 n'ont pas pu être réparés. Dès la mi-juillet 2013, certains biefs présentaient un spectacle de désolation où bancs de sable, algues, mousses vertes malodorantes et jussie se disputaient le lit du Cher dans sa partie aval !

Il apparait fondamental de parvenir à un compromis sur le Cher canalisé en réhabilitant un axe de reproduction, perdu depuis plus de 150 ans, à deux espèces de migrateurs sans compromettre ni les activités actuelles ni les potentialités de développement touristique porteuses de retombées économiques élevées.

3. Le Cher dans son ensemble.

Pour le Cher, d'autres facteurs pouvant affecter gravement le régime hydrologique compatible avec les besoins des poissons migrateurs sont à prendre en considération : le comportement hydrologique naturel de la rivière, la fréquence de ses étiages critiques.

3.1. Le comportement hydrologique naturel du Cher.

Depuis longtemps, le comportement hydrologique naturel du Cher est assimilé à celui d'un oued : très rapide à augmenter son débit en cas de pluies abondantes, très rapide à atteindre des seuils d'alerte ou de crise en cas de sécheresse. La comparaison avec un oued africain est peut être excessive. Mais tout se passe comme si le Cher n'avait pas ou pas assez de nappes alluviales faisant office de tampon pour permettre d'amortir son comportement lié aux changements météorologiques. Ce comportement a conduit durant la récente décennie de sécheresse (2002-

2011) à de très longues périodes d'étiages. Cela confirme, de façon amplifiée, les observations faites sur le bassin de la Loire (page 66 : « une occurrence plus fréquente d'étiages plus marqués et plus longs »). A partir de 2008, l'abaissement systématique des barrages dans la période automne-hiver a montré également, dans la partie aval du Cher, des étiages prononcés en décembre et janvier.

3.2. Les conséquences des étiages critiques.

La répétition de longues périodes de faibles ou très faibles débits est un élément particulièrement nuisible à la reproduction des migrateurs et à la ressource halieutique dans son ensemble. Le régime hydrologique lui-même conditionne à la fois la montaison des migrateurs et la dévalaison des géniteurs et des juvéniles. De faibles débits rendent mécaniquement plus longs et plus difficiles les flux migratoires dans les deux sens. Autre conséquence de ces faibles débits en été: l'élévation de la température de l'eau et l'appauvrissement de son oxygénation. Ces conditions affectent sensiblement le grossissement des juvéniles et leur taux de mortalité. Des poissons affaiblis et un temps de la dévalaison plus long facilitent aussi leur capture par les prédateurs.

La prolifération de plantes invasives est une autre conséquence directe des étiages. La température élevée de l'eau et la faible profondeur d'eau favorisent la croissance de ces plantes invasives. Dans certaines zones du Cher (sauvage ou canalisée), la jussie provoque des rétrécissements du lit de la rivière qui constituent de véritables barrages à l'écoulement des sédiments. Afin de ne pas détériorer les habitats de reproduction, les herbes invasives ne peuvent être arrachées, aujourd'hui, qu'à la main. Cette méthode s'avère totalement sous dimensionnée devant les surfaces considérables à éradiquer. Tôt ou tard, il faudra venir aux moyens mécaniques d'arrachage des plantes invasives au détriment des habitats de reproduction.

Faciliter l'axe du Cher à la reproduction des migrateurs nécessite un soutien des débits d'étiage.

Le projet PLAGEPOMI souligne cette nécessité dans son orientation P3 (page 83) : « Prévenir ces étiages et les gérer est un enjeu important pour la préservation des populations de poissons migrateurs ». Hormis, la réduction ou suppression des prélèvements d'eau, aucune autre mesure n'est indiquée. Pour ce qui concerne le Cher, la suppression des prélèvements, est une mesure insuffisante.

La tendance à l'accroissement des périodes de sécheresse dans le bassin du Cher imposera une grande retenue d'eau amont, du type Villerest ou Naussac.

4. Considérations sur la « qualité de l'eau ».

En France, de nombreux rapports sur la gestion de l'eau font de la continuité écologique, le paramètre déterminant de la qualité des eaux de nos rivières. D'une certaine manière la rédaction du projet PLAGEPOMI n'échappe pas à la règle en dénonçant dès le § 3.4.1 (page 63) l'altération de la qualité de l'eau par une continuité écologique défectueuse, et en ne signalant qu'après au §3.4.3 (page 66) que l'altération de la qualité des eaux « peut avoir pour origine : les macropolluants et les micropolluants ». **Le « peut avoir » est un euphémisme !**

La continuité écologique est bénéfique au plan de la libre circulation des poissons et des sédiments. Elle permet également de rendre plus homogène l'oxygénation de l'eau et de faciliter l'autoépuration de certaines matières organiques.

Nul ne peut ignorer aujourd'hui que la pollution chimique de l'eau est la cause la plus importante et la plus dangereuse, tant pour les poissons que pour les hommes, de l'altération de la qualité des eaux

de surface. Cette pollution trouve son origine dans les produits phytosanitaires utilisés en agriculture, des phosphates et nitrates, résidus d'agriculture et d'élevage intensif, métaux lourds et PCB (à forte concentration dans les sédiments et les graisses des poissons) issus de rejets industriels, résidus d'hydrocarbures provenant des réseaux routiers urbains, molécules médicamenteuses non piégées par les stations d'épuration...Contre cette pollution chimique, la continuité écologique est inopérante. Elle peut à coup sûr accélérer l'écoulement de ces substances nocives vers les océans. Mais le bilan écologique de la planète est inchangé. Quel que soit leur vitesse d'écoulement, in fine, les substances chimiques polluent les rivières et les océans et rendent à terme tous les poissons impropres à la consommation.

La continuité écologique des cours d'eau n'est pas le facteur déterminant, loin s'en faut, à reconquérir la qualité des eaux de nos rivières. S'attaquer à la diminution drastique des rejets polluants doit constituer l'action prioritaire dans la stratégie d'amélioration de la qualité de l'eau.

Jean-Pierre PESTIE.